



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2009
Français
Original: anglais

Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Comité d'organisation

Compte rendu analytique de la deuxième séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 7 janvier 2009, à 9 h 45.

Président: M. Takasu (Japon)
Puis : M. Muñoz (Chili)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

L'emploi et la création de revenus et le développement du secteur privé dans les pays sortant d'un conflit

Élection du Président et des autres membres du Bureau

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document* au Chef de la Section de l'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les corrections apportées au compte rendu des séances publiques de la Commission lors de la présente session seront réunies en un seul rectificatif qui sera émis peu après la fin de la session.



La séance est ouverte à 9 h 45.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/3/OC/8)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

L'emploi et la création de revenus et le développement du secteur privé dans les pays sortant d'un conflit

2. **Le Président** dit qu'une version modifiée du document contenant les conclusions des délibérations de la Commission de consolidation de la paix sur l'emploi et la création de revenus et le développement du secteur privé dans les pays sortant d'un conflit a été distribuée à la suite de la réunion informelle tenue par la Commission le 17 décembre 2008; il présume que le Comité d'organisation souhaite en prendre note.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. **M. Wolfe** (Jamaïque) dit que sa délégation attache une grande importance à ce document, qui part du principe qu'il faut accorder la même attention à la paix, à la justice, à la sécurité et au développement pour que les pays se relèvent avec succès à la suite d'un conflit. Si les questions liées au développement ne sont pas prises en considération comme il convient, et ce lors même que des conditions extrêmement délicates subsistent dans le pays considéré, cela peut compromettre les chances de relèvement et de développement durable une fois le conflit terminé. Conscient qu'il faut aussi, dans un premier temps, accorder l'attention voulue à des questions telles que la stabilité et la paix, l'orateur souligne que les principes énoncés dans le document doivent être appliqués sur le terrain et devraient également être pris en compte lors de l'établissement des documents de stratégie.

5. Notant que la participation de nombreux acteurs, y compris du secteur privé, sera nécessaire pour que les jeunes et les ex-combattants puissent mener des activités productives, **le Président** répond que le document constituera un bon point de départ pour la poursuite des travaux de la Commission à cet égard dans les mois à venir.

Élection du Président et des autres membres du Bureau

6. De l'avis **du Président**, la Commission a progressé à grands pas, au cours des deux dernières années, vers la réalisation des objectifs au titre desquels elle avait été créée. Elle peut être

particulièrement fière des avancées concrètes auxquelles elle a contribué dans chacun des quatre pays qui relèvent de sa compétence. Les débats de ses diverses formations ont mis en relief un certain nombre de principes communs aux quatre situations considérées, notamment la maîtrise des programmes par les pays et la nécessité, pour ceux qui sont en charge de l'édification de la nation, de rendre des comptes : ce sont là deux conditions essentielles au succès de la consolidation de la paix dans un pays sortant d'un conflit et le Président espère que la réflexion se poursuivra plus avant à leur sujet, en coopération étroite avec les autres organisations intéressées.

7. Des difficultés de taille subsistent et la consolidation de la paix continuera de revêtir une importance particulière pour les Nations Unies et la communauté internationale au cours des deux ou trois prochaines décennies. Le Président espère que son successeur renforcera l'action de la Commission dans trois domaines clefs. En premier lieu, il est nécessaire de mener des discussions stratégiques et politiques de vaste portée, qui ne se limitent pas à tel ou tel pays, à propos de questions telles que le chômage des jeunes, le rôle du secteur privé et les relations entre maintien et consolidation de la paix. Le Comité d'organisation pourra utilement servir de tribune à cette fin. En deuxième lieu, on ne saurait trop insister sur la nécessité de procéder à des changements concrets sur le terrain, entre autres afin d'assurer une prestation correcte des services publics de base et de fournir aux jeunes des possibilités de s'engager dans une activité productive. En troisième lieu, du fait que la Commission ne peut pas atteindre ses objectifs par elle-même, elle devra travailler en coordination étroite avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, mobiliser des partenaires à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, renforcer encore ses partenariats avec d'autres organisations internationales et se tourner vers la société civile.

8. L'année qui vient sera encore difficile pour la Commission. Les préparatifs en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et le relèvement précoce mettront à l'épreuve sa capacité de nourrir le débat au sein des Nations Unies à l'aide d'informations substantielles. L'examen des modalités d'utilisation du Fonds de consolidation de la paix et les préparatifs en vue de l'examen global de la

Commission constitueront deux autres volets importants des futurs travaux de la Commission.

9. Étant donné que la composition du Comité d'organisation pour la troisième session a été arrêtée, le Président présume que le Comité est prêt à élire le Président de la Commission. La candidature de M. Muñoz, Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation, au poste de président de la Commission a été approuvée par les membres du Comité.

10. *M. Muñoz (Chili) est élu Président de la Commission de consolidation de la paix par acclamation.*

11. *M. Muñoz (Chili) prend la présidence.*

12. **Le Président** dit que l'expérience acquise par la Commission au cours des 30 derniers mois est son atout le plus important, elle qui cherche à être un instrument efficace et adapté aux besoins du moment, s'acquittant spécifiquement des missions qui lui ont été confiées dans les résolutions qui ont scellé sa création.

13. Le Chili entretient des liens spécifiques avec la Commission, lui qui a connu un processus de réconciliation nationale difficile à la suite de son retour à la démocratie au terme d'une dictature de 17 ans. Il espère puiser dans cette expérience pour renforcer l'action de la Commission.

14. Étant donné que l'ordre du jour de la Commission ne cesse de s'alourdir et au vu de la crise économique et financière que traverse le monde, 2009 devrait être une année complexe. Si l'incidence de la crise sur les pays les moins avancés est particulièrement grave, ceux qui sont dotés de ressources plus importantes ne sont pas épargnés et devront consentir des sacrifices plus lourds pour continuer d'apporter un appui financier aux projets exécutés sous l'égide de la Commission.

15. Énonçant les objectifs qui devraient être poursuivis par la Commission en 2009, le Président annonce en premier lieu qu'elle devrait continuer à rehausser sa stature auprès de toutes les autres tribunes : en effet, elle contribue à définir les priorités des sociétés qui sortent d'un conflit et elle est en mesure de mobiliser la volonté et les ressources nécessaires à l'instauration d'une paix durable. Une autre tâche essentielle consiste pour elle à trouver de nouveaux partenaires – organisations non gouvernementales, fondations, secteur privé – qu'il intéresse de travailler avec elle dans le cadre

d'activités de consolidation de la paix. À cet égard, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a un rôle primordial à jouer, à savoir élargir la base traditionnelle des donateurs en recherchant de nouveaux, fussent-ils modestes. En troisième lieu, il faudrait concevoir de nouveaux arrangements pour le relèvement précoce des pays sortant d'un conflit, qui incluent peut-être la création d'un corps d'experts civils volontaires, qui pourraient être rapidement déployés, dans le respect du principe de maîtrise des programmes par les pays concernés.

16. Un quatrième objectif est le développement de la coordination, tant au Siège que sur le terrain, entre la Commission et d'autres organisations multilatérales, régionales et sous-régionales. Il est également important de renforcer les liens entre la Commission et le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, mais aussi d'instaurer des relations de travail plus étroites avec le Conseil économique et social afin de combler le fossé entre maintien de la paix et développement. Mettant l'accent sur les liens entre ces deux activités, le Président dit que la Commission ne pourra s'acquitter de son obligation de faciliter le changement concret sur le terrain que si les bases du développement sont jetées en même temps que la paix est consolidée. De même, il faudrait insister sur la complémentarité entre maintien et consolidation de la paix, et en particulier sur le rôle de catalyseur de la reconstruction des institutions que pourrait assumer la Commission.

17. En dernier lieu, il est vital de définir les ambitions de la Commission pour 2010 ; plus spécifiquement, le rôle du Comité d'organisation doit être précisé et les modalités d'utilisation du Fonds de consolidation de la paix réexaminées. En outre, on a pu constater récemment que les arrangements présidant à la répartition des sièges au sein du Comité comportaient certaines lacunes, auxquelles il faudra remédier.

18. Dans les prochaines semaines, une retraite sera organisée à l'intention des membres de la Commission, pendant laquelle ils pourront mettre la dernière touche au programme de travail de l'année en cours.

19. Le Président croit comprendre que la candidature de M. Park In kook, le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'ONU, à l'un des deux postes de vice-président de la Commission a été approuvée par les membres du Comité pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009. Des

consultations sont en cours avec la délégation de l'Afrique du Sud en ce qui concerne la nomination du second vice-président.

20. *M. Park In-kook (République de Corée) est élu Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix par acclamation.*

21. **Le Président** présume que le Comité souhaite confirmer la sélection des présidents des quatre formations de la Commission et du Groupe de travail sur les enseignements tirés de l'expérience pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2009. Il croit aussi comprendre que le Comité d'organisation est convenu que le président de chaque formation représenterait spécifiquement ses membres.

22. *M. Lidén (Suède) est élu président de la formation Burundi; M. Grauls (Belgique) est élu président de la formation République centrafricaine; Mme Viotti (Brésil) est élue présidente de la formation Guinée-Bissau; M. Majoor (Pays-Bas) est élu président de la formation Sierra Leone; Mme Gallardo Hernández (El Salvador) est élue présidente du Groupe de travail sur les enseignements tirés de l'expérience.*

23. Rappelant que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'un des trois piliers de l'architecture du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix, joue un rôle crucial pour le succès des activités menées par la Commission, **le Président** ne doute pas que la Commission renforcera ses liens naturels avec le Bureau sous l'autorité de la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Mme Lute.

24. **Mme Lute** (Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) fait savoir que le Secrétaire général considère que 2009 sera une année essentielle pour la consolidation de la paix. La Commission, qui repose sur des arrangements qui doivent être réexaminés dans tout juste un an, est considérée par beaucoup comme l'un des rares prolongements positifs du Sommet mondial de 2005 et son action a des retombées quantifiables sur les sociétés sortant d'un conflit. Cependant, il est toujours important de se demander si elle répond aux attentes des populations et des sociétés auprès desquelles elle s'engage et de déterminer comment il serait possible d'améliorer encore ses interventions. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Secrétaire général sont prêts à apporter une assistance technique à toutes les formations de la Commission; le Bureau a

été restructuré afin d'être en mesure d'apporter un appui à plein temps à chacune d'elles et de veiller à l'instauration de synergies entre les unes et les autres et dans le cadre de l'action d'ensemble de la Commission.

25. Notant que celle-ci devrait, à ce stade, renforcer son action en exploitant les enseignements tirés de l'expérience des 30 derniers mois, la Sous-Secrétaire générale ajoute que l'ordre du jour pour 2009 est clair et imposant. Il faut s'attacher davantage à obtenir le concours de nouveaux partenaires ; participer avec des collègues du système des Nations Unies à l'élaboration de nouvelles démarches pour le relèvement précoce; oeuvrer au renforcement des relations de la Commission avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Étant donné que les interventions et les dépenses liées au maintien de la paix se multiplient, la consolidation de la paix doit également faire partie intégrante des activités de maintien de la paix, afin que ces dernières contribuent à l'engagement d'un processus visant à instaurer une paix durable.

26. **Le Président** annonce que la représentante du Brésil a demandé à participer au débat au titre du point à l'examen.

27. *À l'invitation du Président, Mme Viotti (Brésil) prend place à la table du Comité.*

28. **Mme Viotti** (Brésil) fait savoir que, puisqu'il a été confirmé que sa délégation présiderait la formation Guinée-Bissau, elle se réjouit à la perspective d'aider le Gouvernement et la population de ce pays à atteindre leurs principaux objectifs en matière de consolidation de la paix, notamment la stabilisation de la situation politique et la mobilisation des ressources voulues pour procéder à des réformes on ne peut plus nécessaires. Si la Commission veut asseoir sa crédibilité, il est crucial qu'elle se concentre sur des initiatives concrètes qui auront une incidence directe sur la vie des Bissau-Guinéens.

29. *Mme Viotti (Brésil) se retire.*

30. **M. Wolfe** (Jamaïque), prenant la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, confirme qu'il convient de donner une visibilité plus grande au rôle de la Commission partout dans le monde et souligne que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix contribuera de façon importante, en 2009, au succès de l'action menée sur le terrain.

31. Il est déçu que le Comité d'organisation ne se soit pas impliqué plus activement au titre des priorités de la Commission. Certes, la transition du maintien à la consolidation de la paix devrait se faire le plus harmonieusement possible, de sorte que la Commission puisse prendre des mesures concrètes lorsqu'elle entre en action au stade de la consolidation de la paix. Cela posé, le Comité ne devrait pas seulement coopérer avec le Conseil de sécurité, mais aussi avec l'Assemblée générale et avec le Conseil économique et social.

32. **Mme El Alaoui** (Maroc) dit que sa délégation est déterminée à œuvrer avec la Commission à l'instauration d'une paix durable dans les pays qui sortent d'un conflit et à leur développement. Il est crucial d'envisager la consolidation de la paix de façon cohérente et coordonnée : la Commission doit avoir pour rôle d'élaborer, avec les gouvernements des pays concernés, une stratégie intégrée de consolidation de la paix et de mobilisation des ressources. Il est également important de faire en sorte que tous les partenaires, y compris les donateurs, donnent la suite voulue aux engagements pris.

33. **M. Amieyefori** (Nigéria) dit que sa délégation partage l'avis du nouveau Président en ce qui concerne l'avenir et convient qu'il est important de consolider les partenariats déjà établis, en particulier avec les organisations régionales et sous-régionales. Il faut se pencher sur les problèmes de portée sous-régionale, comme celui des armes légères et de petit calibre, qui continue de menacer la stabilité, mais aussi sur les capacités locales, qui jouent un rôle important dans le cadre de la consolidation de la paix.

34. **M. Komárek** (Communauté européenne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que la Commission est un élément important du système des Nations Unies. L'Union européenne approuve ses objectifs et continuera de lui apporter activement son concours.

35. **M. Park In-kook** (République de Corée) dit que, en sa qualité de Vice-président nouvellement élu du Comité, il se promet de puiser dans l'expérience de première main acquise par son pays en matière de sortie de conflit pour contribuer aux efforts déployés par la Commission en vue d'aider d'autres pays dans cette situation à se reconstruire et à se développer.

36. **M. Punkrasin** (Thaïlande) se félicite des progrès réguliers enregistrés en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et au Burundi, ainsi que de l'adjonction de la

République centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission. Toutefois, compte tenu des défis énormes qui restent à relever, celle-ci doit se garder de toute complaisance. Elle devrait continuer à produire de la valeur ajoutée en consolidant les progrès obtenus, en mobilisant des ressources et en renforçant les partenariats existants, le tout dans le cadre d'une approche globale visant à obtenir des résultats plus tangibles sur le terrain. Il est important d'entreprendre des réformes dans les pays sortant d'un conflit, afin d'assurer un changement sur le long terme. En outre, les activités de la Commission devraient être incluses dans les missions des Nations Unies, et ce à un stade précoce; la paix ne peut être restaurée, maintenue ni consolidée sans réconciliation nationale, si l'on ne met pas l'accent sur la maîtrise des programmes par le pays concerné et si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes des conflits.

37. Le renforcement de la coopération entre la Commission et les pays qui sortent d'un conflit demeure la priorité la plus élevée; cependant, compte tenu de sa charge de travail croissante, il est d'autant plus important que la Commission travaille en synergie avec d'autres parties actives sur le plan politique, humanitaire, de la sécurité et du développement, afin d'éviter que les pays concernés ne retombent dans la crise. Il est crucial de disposer d'un financement prévisible et viable et le Fonds de consolidation de la paix, qui joue un rôle important à cet égard, devrait être utilisé dans des délais plus courts et de façon plus efficace. Récemment, le Gouvernement thaïlandais a approuvé le versement d'une contribution supplémentaire à ce Fonds.

38. **M. Paudel** (Népal) ajoute que la consolidation de la paix est un processus long et ardu et qu'il est important de faire disparaître complètement les causes du conflit et de stimuler les activités de développement.

39. **M. Cancela** (Uruguay) dit que son pays, comptant parmi ceux qui fournissent les contingents les plus importants aux missions de maintien de la paix, possède une expérience notable en la matière. Il est important de reconnaître que, sur le terrain, maintien et consolidation de la paix sont deux processus qui se chevauchent souvent. M. Cancela attend avec intérêt de mettre l'expérience acquise par son pays à ces deux titres au service de l'action de la Commission.

40. Selon **M. Sangqu** (Afrique du Sud), le simple fait que les quatre formations de la Commission se consacrent à des pays africains est symptomatique des défis impressionnants auxquels font face de nombreux pays du continent, qui cherchent à sortir de la situation difficile où ils se trouvent et ont besoin pour y parvenir de l'appui de la communauté internationale. La Commission est l'incarnation de la volonté de la communauté internationale. Pour sa part, l'Afrique du Sud reste déterminée à trouver des solutions créatives aux problèmes auxquels se heurtent les pays sortant d'un conflit.

41. **M. Herczyński** (Pologne) dit que la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont trois aspects de la consolidation de la paix qui sont étroitement liés et préoccupent au premier chef son gouvernement. La Pologne se réjouit à la perspective de puiser dans son expérience propre afin d'aider les pays sortant d'un conflit à procéder avec succès à la transition vers la paix.

42. **M. Koné** (Burkina Faso), approuvant les objectifs définis par le Président, dit que son pays est tout à fait déterminé à contribuer aux efforts déployés par la Commission pour venir en aide aux pays sortant d'un conflit.

43. **M. Zinsou** (Bénin) estime qu'il est important de continuer à créer des synergies entre le maintien et consolidation de la paix afin de renforcer les liens avec le Conseil de sécurité. Il faut s'attacher davantage à faire disparaître complètement les causes des conflits, pendant que la communauté internationale est en position de stimuler les changements sur le terrain dans les pays sortant d'un conflit. La restauration de l'État et de ses institutions et la mise en place une économie de paix revêtent aussi une importance primordiale.

44. **M. Benfreha** (Algérie) dit que sa délégation a bien l'intention d'appuyer l'action de la Commission, qui contribue de façon cruciale à assurer la stabilité des pays sortant d'un conflit.

La séance est levée à 11 h 10.